

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à Rav Ronen et Mme Abitbol pour les fiançailles de leur fille Simcha Lea avec Eliyahu Corcos. Mazal-Tov Rabbin Ronen A. Abitbol, le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à Patrick et Betty Benalal pour les fiançailles de leur fils Kevin avec Miriam Gabay. Mazal-Tov

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Abecera Abraham Z"L	28 Iyar - 13 Mai
Meyer Zafrani Z"L	1 Sivan - 15 Mai
Salomon Benamou Z"L	1 Sivan - 15 Mai
Raphael Dadoun ben Saada Z"L	2 Sivan - 15 Mai

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: Hanna et Aaron Sonigo pour la nahala de leur grand-père Abecera Abraham Z"L

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

COMITÉ DES DAMES D'HÉKHAL SHALOM

Hafrachat 'Halla pour les dames
Conférencier Rabbin Ronen Abitbol
Le Mercredi 16 Mai 2018 à 19:30

ROCHE CHODESH SIVAN

Commanditée par: 1- Évelyne Barchichat pour la Refouah Shelema de son frère Alain (Elyahou) ben Esther.
2- Abraham et Rachel Afalo pour une prière générale pour être toujours en santé. 3. Lillian Vaknine/Suisssa bat Esther pour sa Refouah Shelema. 4. Rina Fadlon/Bensoussan bat Dalia pour la Refouah Shelema de son père Dory Fragy ben Zakiah

ROCH CHODESH SIVAN 5778

MARDI 15 MAI 2018

LE MOLAD SERA

MARDI 15 MAI 2018

À 5:21 + 6 PART DE L'HEURE

existence. Quand il aura observé dûment l'année de Chemita avec toutes ses lois, et qu'il aura surmonté avec succès cette épreuve de la «pauvreté» – après six années de travail agricole – il méritera, durant les six années suivantes, de pouvoir s'adonner à la Tora et «de l'observer dans l'opulence».

Saviez Vous Que...

L'étude de la Tora n'est pas réservée aux sages, chacun est tenu, à son niveau, de s'adonner à cet exercice quotidien. C'est la raison pour laquelle la Torah a été comparée à de l'eau, indispensable à la vie. Que l'on soit grand ou petit, roi ou esclave, chaque créature a besoin d'eau.

L'étude de la Torah peut être faite même en français. Nous avons dans notre communauté des cours de Torah chaque soir pour tous les niveaux et tous les âges, venez découvrir vos talents. Consultez les horaires de cours qui sont affichés.

Faites un don minimal de 1 heure par semaine de votre temps libre, et dédiez le à l'étude de la Torah. C'est pour vous-même.

Coin de la Halakha - Obligation d'étudier la Torah

1- Bien qu'Ezra ait institué de lire la Torah le lundi et le jeudi afin de permettre au peuple d'Israël d'étudier la Torah une fois tous les trois jours, nous ne sommes pas dispensés de fixer un temps à l'étude de la Torah même ces jours-ci.

Il est ainsi écrit dans le Choul'han Âroukh (art. 155) : «Après être sorti de la synagogue, il ira au bet midrach (maison d'étude) afin de fixer un temps à l'étude de la Torah. Ce temps doit être fixe ; il ne doit le manquer et ce, même s'il pense pouvoir gagner beaucoup d'argent pendant ce même temps.» Le Rama (Rabbi Moshé Isserlich) ajoute en annotation du Choul'han Âroukh que celui qui ne sait pas étudier, ira quand même à la maison d'étude ; il aura le mérite de s'être rendu à cet endroit (mérite du trajet fait pour l'étude de la Torah). Il pourra aussi fixer un endroit et un temps pour l'étude de la Torah qu'il connaît ; il s'imprènera ainsi de crainte de Hachem.

2- Chaque personne doit se fixer un temps pour l'étude la Torah chaque jour sans jamais y renoncer. Si une telle personne ayant fixé un temps à l'étude de la Torah, a un empêchement de force majeure l'empêchant de réaliser cela, devra compléter son étude le soir comme quelqu'un qui vient payer sa dette.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE
NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 5 No.03

CHABBAT 12 MAI 2018 - 27 IYAR 5778

PARACHA

BEHAR BEHOUKOTAI

Allumage des bougies

du Chabbat: 19:56

Sortie du Chabbat: 21:07



Horaire des Offices - 2018 - 5778

Vendredi 11 Mai 2018 - 26 IYAR 5778

Mincha suivie d'Arvit: 18:45

Chabbat 12 Mai 2018 - 27 IYAR 5778

Chahrit: 8:15

Cours du Rabbin Ronen A. Abitbol 18:15

Mincha: 19:30 Seouda Chélichite suivie d'Arvit

Ce soir comptez OMER 43

Dimanche 13 Mai 2018 - 28 IYAR 5778

Chahrit: 7:00 - 8:00 -

Mincha: 19:30 suivie d'Arvit Ce soir comptez OMER 44

Lundi 14 Mai 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Mincha 19:30 suivie d'Arvit Ce soir comptez OMER 45

Mardi 15 Mai 2018 - 1 SIVAN 5778

ROCHE CHODESH SIVAN

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Mincha 19:30 suivie d'Arvit

Ce soir comptez OMER 46

Mercredi 16 au Jeudi 17 Mai 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Mincha 19:30 suivie d'Arvit

Ce soir comptez OMER 47 - 48

Vendredi 18 Mai 2018 - 4 SIVAN 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 18:45

Allumage des Bougies: 20:04

Ce soir comptez OMER 49

PARACHA BEHAR BEHOUKOTAI

L'année Sabbatique et le Jubilé



Parachat Béhar

-Lois liées à la chémitta (année chabbatique), et au jubilé.

-L'interdiction de prix excessifs.

-L'interdit de blesser un juif par des paroles.

-Lois du rachat des maisons et des terres en Erets Israël.

-L'obligation de soutenir le nécessiteux.

-Interdiction du prêt ou d'emprunt à intérêt fait à un juif.

-Lois concernant la vente du serviteur juif et cananéen, ainsi que la délivrance du serviteur juif.

La Chémitta et le Sinai

On sait que le rendement des sols exige, pour être préservé et amélioré, que la terre soit mise périodiquement en jachère. Cette période de repos était destinée, avant l'apparition de l'agriculture moderne et notamment avant celle des fertilisants minéraux, à permettre de reconstituer les réserves minérales du sol.

Pour cette raison, les champs produisent de meilleures récoltes dans les premières années qui suivent une jachère, étant donné qu'ils ont alors retrouvé leur pleine fertilité. Au contraire, dans les années qui précèdent une jachère – et surtout pendant la dernière – leur état d'épuisement leur fait fructifier de moins bonnes productions.

Il en va tout autrement pour la chémitta, cette année de jachère instituée par la Torah. Hachem nous a promis qu'Il allait nous « donner Sa bénédiction pendant la sixième année, et que la terre produira des récoltes pour trois années ». (Vayiqra 25, 21)

En d'autres termes, loin d'être épuisée à la veille de la chémitta, la terre sera alors encore plus féconde. On peut donc dire que Hachem, dans la sixième année, accorde à ceux qui observent les mitswoth de ce repos chabbatique, des bénéfices qui ne doivent rien à l'ordre naturel.

Voilà peut-être pourquoi la paracha commence par le verset: « Hachem parla

Rabbin Ronen A. Abitbol



à Moche Rabbénou au mont Sinaï en disant... » (Vayiqra 25, 1), attestant ainsi, comme l'explique Rachi, que de même que les lois de la chémita, pour surnaturelles qu'elles soient, ont été promulguées au mont Sinaï et sont d'origine céleste, de même toutes les lois de la Torah ont été promulguées au mont Sinaï et sont d'origine céleste. (Jacques Kohn)

N'attends pas que sa situation s'aggrave

« Si ton frère vient à s'appauvrir et si tu le vois fléchir, à tes côtés, tu le soutiendras... » (Vayikra 25, 35)

Rachi précise: « N'attends pas que sa situation s'aggrave et qu'il chancelle car il sera alors beaucoup plus difficile de l'aider. Renforce-le plutôt dès que tu le vois commencer à vaciller.

Et nos Sages nous proposent l'analogie suivante: Si un âne supporte une lourde charge et que celle-ci commence à glisser, il est possible à tout un chacun de la remettre en place. Cependant, lorsque la charge est tombée à terre, il faudra au moins 3 ou 4 personnes pour la rétablir sur le dos de l'animal ».

Commentant ce verset, le Midrach fait allusion au psaume (41, 2): « Heureux celui qui s'intéresse au pauvre. Au jour du malheur, l'Éternel le délivrera » et interprète le verset de la Torah (Vayikra 25, 35) de manière suivante: « Si ton frère s'appauvrit et que ses moyens fléchissent, en même temps que les tiens, tu dois le soutenir. En d'autres termes, même si tu es aussi pauvre que ton frère dans la détresse, tu dois malgré tout essayer de l'aider «Si tu prêtes attention à ton frère dans le besoin et que tu lui offres ton aide, malgré tes difficultés » poursuit le Midrach, « alors, l'Éternel te délivrera de tes propres soucis!»

Aider son prochaine

Le Hafetz Haïm insiste sur la nécessité pour un Juif de déployer tous ses moyens pour aider son prochain et, plus particulièrement, pour lui trouver un travail car tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi relèvent du verset « Si ton frère vient à s'appauvrir... » et le Ramah va jusqu'à étendre

l'obligation d'engager un frère juif, même si le salaire devait être légèrement supérieur... (Ahavat Hessed II, 21).

Parachat Bé'houkotai

« Si vous marchez selon mes préceptes »

Dans son commentaire du premier verset de la Paracha de Be'houkothaï traduit Rachi : « Si vous marchez selon mes préceptes, "si vous vous occupez assidûment d'étude de la Torah". "Âmélîm baTorah", évoque l'idée d'effort, de labeur, de fatigue, ainsi que l'exprime le Psaume 1: « Heureux l'homme qui trouve son plaisir dans la Torah de l'Éternel, et médite sa Torah jour et nuit ». La Torah est d'abord celle de l'Éternel, mais lorsque l'homme s'y investit entièrement et la conquiert par son labeur, elle devient la sienne propre.

La premières questions

L'une des premières questions posées à l'homme lorsqu'il se présente devant le Tribunal Céleste est : « As-tu fixé un temps pour la Torah ? ». La question n'est pas : « As-tu une bonne connaissance de la Torah mais uniquement, as-tu fixé un temps pour son étude ».

La Torah est à la portée de tous. Chacun peut y trouver son contentement. Les uns s'arrêteront au sens littéral, d'autres, à l'esprit plus aiguisé, l'étudieront pour en découvrir le sens allusif. Les plus savants, essayeront de dévoiler le sens caché du texte, le Sod (le secret). Cette démarche est celle des cabalistes qui considèrent le texte de la Torah comme un code dont il est nécessaire de découvrir les clefs d'interprétation.

Prospérité Matérielle

Dans la Paracha de Bé'houkotai, Hachem promet que si nous observons Ses commandements, nous aurons la prospérité

matérielle et vivrons en sécurité sur notre terre. Mais Il livre aussi un avertissement "de 49 réprimandes" sévères concernant l'exil, la persécution et d'autres maux qui nous arriveront si nous abandonnons notre alliance avec Lui.

Rabbi Chimôn ben Lakich dit: « Quiconque étudie la Torah éloigne de lui les souffrances ». L'étude est également source de pardon des fautes, et elle est supérieure à tous les sacrifices d'animaux. En effet, les paroles de la Torah peuvent transformer l'homme, de pécheur, il devient repentant, de mécréant, il devient croyant. Elles ont une telle force qu'elles imprègnent notre être au plus profond de lui-même. Celui qui s'occupe assidûment de la Torah voit ses affaires prospérer et ses soucis le quitter, car elle est source de bénédiction. De plus, elle rassasie l'homme et lui donne des forces pour faire face aux vicissitudes de la vie. C'est pour cette raison que la Torah a été comparée à du pain qui restaure le cœur. Même si l'étude est entreprise dans un but intéressé, pour se préserver du mal ou pour mériter la bénédiction, la Torah finira par conférer la qualité du désintéressement et du pur amour à cette étude.

Parabole: Issu d'une Bonne Famille

Dans la Paracha de la semaine, nous apprenons quelles sont les réprimandes et les punitions qui frappent les enfants d'Israël si la Torah n'est pas observée. Au milieu de cela nous lisons soudain: «Et je me ressouviendrai de mon alliance avec Yaâkov; mon alliance aussi avec Yits'hak, mon alliance aussi avec Avraham, je m'en souviendrai et la terre aussi je m'en souviendrai» (Vayikra 26; 42).

La question qui émane est évidente: que vient faire ce verset au milieu de toutes ces remontrances?

Le Maguid de Duvna répond à la question à l'aide de l'une de ses fameuses paraboles:

Deux personnes se firent attraper un jour en flagrant délit de vol et furent conviés au tribunal. La première était le fils d'un voleur. Le juge le condamna à une sentence légère. La seconde provenait d'une grande famille et était le fils d'une importante personne. Le juge le condamna à une lourde sentence. Tout le monde fut stupéfait par le verdict de la cour.

Le juge expliqua alors que le voleur qui était fils de voleur ne pouvait pas trop être blâmé. Par contre le deuxième voleur, qui fut élevé par un père honnête et droit méritait vraiment une peine plus sévère.

En d'autre termes, selon le Maguid, la mention de nos patriarches Avraham, Yits'hak et Yaâkov dans cette paracha

augmente la dureté de la sentence sur les enfants qui se détourneraient de la voie de leurs ancêtres.

En outre, la punition n'est pas considérée comme une revanche pour le crime commis, mais en vue de corriger et d'appeler le criminel à changer et à retourner sur le bon chemin. Ainsi, selon la parabole, il y a peu d'espoir de guérir celui qui vient d'une famille dont toute l'atmosphère baigne dans le monde de la corruption. Violence et délinquance sont imprimées dans son sang. Même une lourde peine en prison ne sera bénéfique pour lui et ne le fera pas revenir sur le droit chemin.

De l'autre côté, celui qui est issu d'une bonne famille s'est écarté du droit chemin par son mauvais penchant. Il y a de l'espoir pour lui et la possibilité qu'une bonne punition portera ses fruits. C'est pourquoi le juge fut plus sévère avec lui, dans l'espoir de le préserver d'un futur délit. (Rabbi Chlomo Bravda)

Pirke Avot- Surmonté l'épreuve

«Celui qui accomplit [les commandements de] la Torah dans la pauvreté finira par les observer dans l'opulence.» (Avot 4, 9) Quand un homme connaît les privations et le dénuement, il doit faire preuve d'une foi et d'une confiance en Hachem suffisamment puissantes pour ne pas devenir obsédé par les richesses et l'aisance matérielles qui lui manquent si cruellement. De son côté, celui qui jouit du confort et de la richesse en ce monde doit déployer des efforts continuels pour ne pas devenir orgueilleux et ne pas oublier que tout ce qu'il possède lui vient de Hachem, Créateur et Maître du monde. Comme l'affirme le roi Chelomo (Michlei 30, 8-9): «Ne me donne ni pauvreté ni richesse [...] car, dans la satiété, je pourrais Te renier en disant: "Qui est Hachem?". Voilà pourquoi nos Sages ont affirmé: «celui qui accomplit la Tora dans la pauvreté...» et qui a surmonté cette épreuve sans que son dénuement ne porte atteinte à son observance des mitsoth, Hachem le fera accéder à la richesse, tout en lui assurant qu'il traversera également avec succès cette épreuve, sans qu'il en vienne à demander: «Qui est Hachem?»

C'est ainsi qu'il a dirigé les enfants d'Israël durant leur séjour dans le désert: «Il t'a affligé, Il t'a affamé» (Devarim 8, 3), ce afin de les préparer à affronter également l'épreuve de l'opulence, et de leur permettre ainsi de s'adonner à la Tora et de l'observer en Erets Yisrael.

Tel est également le principe qui sous-tend le commandement de la Chemita. L'homme ne doit jamais faire du travail de la terre et de ses moyens de subsistance sa première préoccupation et l'objectif fondamental de son



CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

- 1- ÉVELYNE BARCHICHAT POUR LA REFOUAH CHELEMA DE SON FRÈRE ALAIN (ÉLYAHOU) BEN ESTHER
 - 2- HANNA ET AARON SONIGO POUR LA NAHALA DE LEUR GRAND-PÈRE ABECERA ABRAHAM Z"l
- VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

